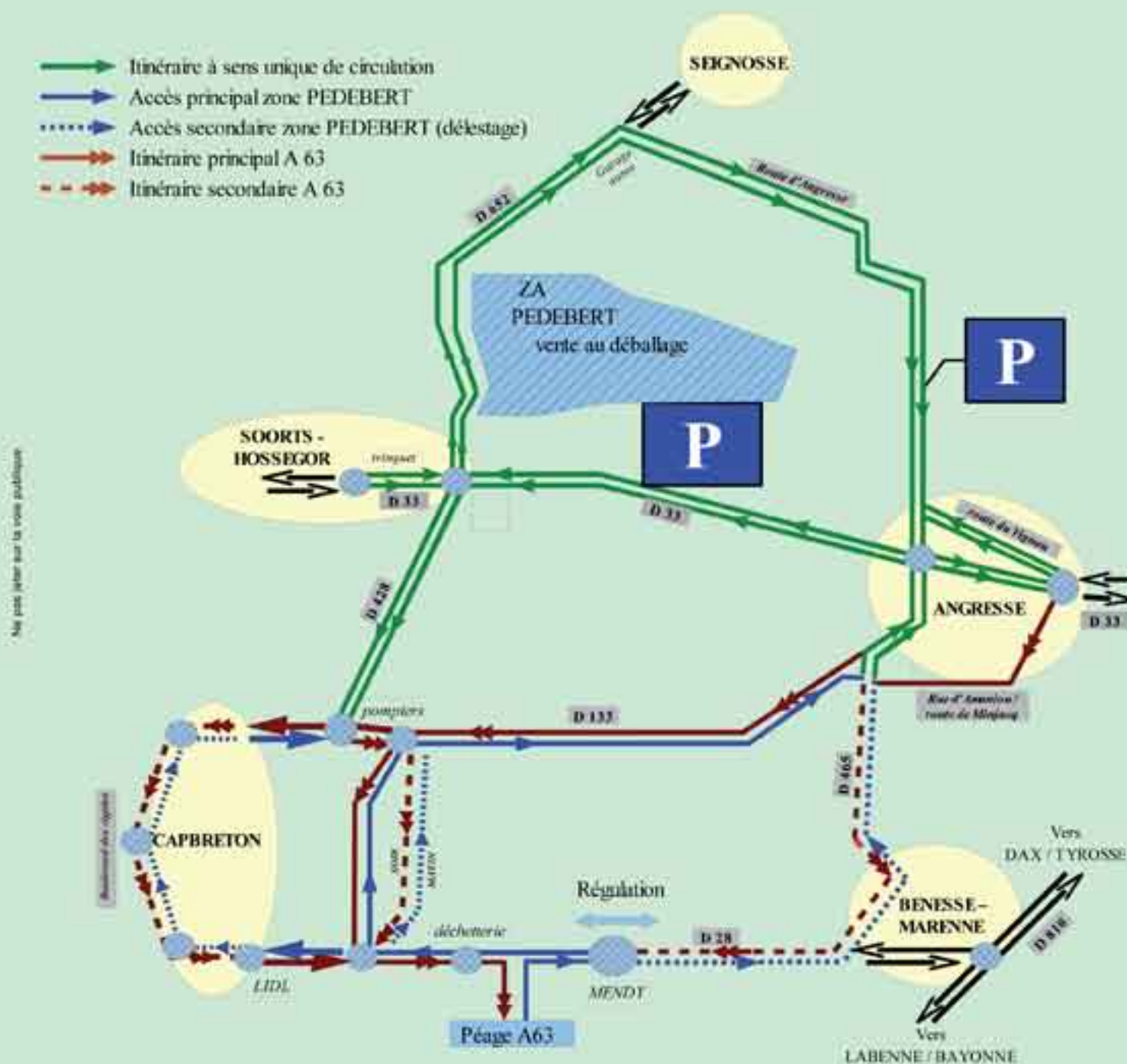


Message à l'attention des riverains des communes de :
SOORTS - SEIGNOSSE - ANGRESSE - CAPBRETON

À l'occasion de la **VENTE AU DÉBALLAGE 2016**
un arrêté du Conseil Général des Landes,
signé conjointement par les Maires des communes concernées,
a été pris après établissement d'un plan de circulation par la Gendarmerie
et validé par Monsieur le Sous-Préfet des Landes

Le plan ci-joint est valable à compter
du 24 Mars 2016 -09h00 au 27 Mars 2016 19H00



Néanmoins, ce plan de circulation est susceptible d'être levé à tout moment sur décision Préfectorale.
Conscients des perturbations occasionnées, nous vous remercions pour votre compréhension.

L'association des commerçants de la zone Artisanale de Pédebert